

RD83 – ROCADE OUEST DE COLMAR – PHASE 2

Concertation publique

BILAN DE CONCERTATION

I. PREAMBULE:

L'opération porte sur la mise à 2 x 2 voies de la RD83 sur les tronçons entre l'échangeur des Oignons et le giratoire de la déviation de Wintzenheim d'une part, et entre le giratoire du Ligibel et celui d'Ingersheim d'autre part.

Le programme de l'opération établi en 2008 pour la « Rocade Ouest de COLMAR – phase 2 » tronçons « RD 418 – Ligibel » et « Déviation de WINTZENHEIM – RD 514 » portait sur les besoins suivants :

- la mise à 2 x 2 voies de la RD 83 sur les tronçons étudiés,
 - le tronçon entre la RD 418 et le carrefour Ligibel (RD11), situé en agglomération, sera traité en boulevard urbain, dans la continuité de l'aménagement de la rocade nord de Colmar,
 - le tronçon entre la déviation de Wintzenheim et la RD 514 situé essentiellement hors agglomération, sera traité en route interurbaine (à l'exception du carrefour dit « Halte de Wettolsheim »), dans la continuité de l'existant,
 - le carrefour dit « Halte de Wettolsheim » étant situé en agglomération, sera traité en carrefour urbain, dans la continuité de la Route de Colmar en traversée de Wintzenheim ;
- la suppression du passage à niveau de la RD 83 sur la voie ferrée COLMAR – METZERAL par la mise en œuvre d'un passage supérieur,
- la création d'une voie verte qui franchira la voie ferrée COLMAR – METZERAL par un passage dénivelé longeant la RD 83 entre la RD 418 et le carrefour Ligibel. Cette voie verte devra également se poursuivre tout le long de la rocade ;
- la création d'un chemin de défrètement revêtu longeant la RD 83 entre la déviation de Wintzenheim et la RD 514,
- le rétablissement des routes départementales, voies communales, cheminement piéton/cycles et chemins agricoles,
- le maintien des arrêts de bus et des accès riverains,
- le maintien de la RD 83 comme itinéraire de convois exceptionnels (400 tonnes).

II. DEROULEMENT DE LA 1ère PHASE DE CONCERTATION EN 2008 :

Les dates de l'exposition en mairie et de la réunion publique relatives à la première phase de concertation, portant sur les études préliminaires ont été publiées dans les éditions locales de l'Alsace des Dernières Nouvelles d'Alsace et par voie d'affichage dans les mairies d'INGERSHEIM, WINTZENHEIM, WETTOLSHEIM et EGUISHHEIM.

Les permanences en mairies ont permis des échanges avec les personnes qui se sont déplacées dans les différentes mairies. Des réponses et explications ont été apportées, et ces personnes ont été invitées à consigner leurs éventuelles remarques dans les registres d'observations.

Les réunions publiques se sont tenues à WETTOLSHEIM le 22/10/2008, et à WINTZENHEIM le 23/10/2008.

III. BILAN DE LA 1ère PHASE DE CONCERTATION :

Les points abordés lors de la concertation sur les études préliminaires sont les suivants :

1) Principes généraux d'aménagement :

a. Protections acoustiques :

Il faut assurer la continuité de traitement avec la phase 0 de la rocade ouest de Colmar et de traitement des points noirs bruit. Il serait nécessaire de mettre en œuvre des murs anti-bruit à la Halte de Wettolsheim et au droit de la dénivellation PN 7.

b. Parti d'aménagement à la Halte de Wettolsheim :

Le programme prévoit de privilégier la continuité de la RD 417 avec pour la RD 83 un aménagement de type ARP R 80.

2) Tronçon Nord (Ingersheim - Ligibel) :

a. Rétablissement rue Acker / rue des Trois Epis :

D'après le registre de concertation de Wintzenheim, les avis sont partagés :

- 3 avis favorables pour un simple rétablissement piétons / cycles,
- 2 avis favorables (dont la commune), pour un rétablissement routier + piétons /cycles.

b. Itinéraire cyclable :

Le principe de séparation physique entre la 2 x 2 voies et l'itinéraire cyclable est à améliorer.

c. Desserte piétons pour le magasin Leclerc (anciennement Rond-Point) :

La traversée piétonne au-dessus de la voie ferrée entre la rue Acker et le magasin Rond-Point est à prévoir (suppression du PN 6 bis spécifique piétons).

3) Tronçon Sud (déviation de Wintzenheim – carrefour des Oignons) :

a. Choix du tracé :

Les registres d'observations font état de 6 demandes (dont la commune de Wintzenheim) pour une liaison Croix Blanche / secteur RICOH. Ce tracé n'est pas conforme au SCOT Colmar-Rhin-Vosges qui prévoit l'aménagement sur place de la RD 83.

b. Principe général d'aménagement :

D'après les registres d'observations, les avis sont les suivants :

- 4 avis favorables pour la solution Sud 1,
- 3 avis favorables pour la solution Sud 2,
- 4 avis favorables pour la solution Sud 2 bis,
- 22 avis favorables pour la solution Sud 3 giratoire à la Halte de Wintzenheim et au Tiefenbach,
- 14 demandes de dénivellation partielle de la RD 83 sous la RD 417 à la halte de Wettolsheim : giratoire plan en surface et dénivellation inférieure de la RD 83).

Deux solutions préférentielles ressortent de la phase concertation :

- la solution Sud 3,
- l'étude d'une solution supplémentaire au carrefour de la Halte de Wettolsheim avec dénivellation de la RD 83 sous la RD 417. L'aménagement de surface de type « giratoire » a également été questionné.

c. Passages inférieurs agricoles et cycles :

Il ressort de la concertation :

- un avis favorable pour le passage agricole prévu à Wettolsheim,

- une demande d'un passage supplémentaire au chemin du Herrenpfad (entre déviation de Wintzenheim et halte de Wettolsheim),
- une demande d'un passage supplémentaire sous la déviation de Wintzenheim.

Le dimensionnement des ouvrages agricoles devra être travaillé avec les professionnels du secteur.

d. Voie verte / chemin agricole revêtu :

La terminologie « voie verte » implique un accès uniquement pour les piétons et les cycles. Ce terme est à utiliser uniquement pour l'itinéraire piétons / cycles sur le tronçon Nord. Pour le tronçon Sud, il s'agit d'un chemin agricole revêtu.

Le repérage des exploitations agricoles est à faire par le maître d'œuvre au stade avant-projet pour les éventuels chemins de défrètement à prévoir (parcelles enclavées du fait du projet).

Il faut également prévoir une réunion entre le maître d'œuvre et les représentants du monde agricole.

e. Accessibilité des riverains, commerces et zones d'activités :

Une rencontre sera organisée entre le maître d'œuvre et les entreprises Muller Rost, Brame, Chocolaterie Grimmer, et toutes les autres entreprises qui se sont manifestées (Contrôle technique Automobile, centre de beauté Astronet, Basso,...) et toutes celles qui se manifesteront.

Le problème de l'accès Route de Rouffach (souhait formulé lors de la réunion publique à Wettolsheim) doit être abordé lors de l'avant-projet. Une étude spécifique est à prévoir.

Le giratoire du Tiefenbach peut poser problème pour l'accès à la maison Pflieger (sise au Nord-Ouest de ce carrefour) ; ce point doit être abordé à l'avant-projet, en ripant éventuellement le giratoire.

f. Gestion de la concertation :

Wintzenheim et Wettolsheim ont critiqué le manque de concertation préalable avec les communes et ont demandé à être associées avant lancement de l'avant-projet.

4) Fin de la concertation au stade de l'avant-projet :

Une rencontre a été organisée entre le maître d'œuvre et les entreprises Muller Rost, Brame, Chocolaterie Grimmer, et toutes les autres entreprises qui se sont manifestées (contrôle technique automobile, centre de beauté Astronet, Basso, ...) ainsi qu'avec les acteurs du monde agricole, syndicat viticole et chambre d'agriculture.

5) Concertation des communes avant lancement de l'avant-projet :

Les points suivants ont été abordés :

- synthèse des registres d'observations et des deux réunions publiques
- informations complémentaires des rencontres avec les entreprises et les agriculteurs,
- définition précise de l'étude de la solution souhaitée par la commune de Wintzenheim pour le carrefour de la Halte de Wettolsheim et le traitement de l'accès route de Rouffach et du Tiefenbach.

IV. DEROULEMENT DE LA 2nde PHASE DE CONCERTATION :

Lors d'une première séquence de concertation au stade des études préliminaires de l'opération « Rocade Ouest de COLMAR – Phase 2 » qui s'est déroulée en automne 2008, trois variantes du projet d'aménagement du carrefour dit de la Halte de Wettolsheim ont été présentées, à savoir :

- un giratoire centre de rayon 35 m,
- une dénivellation de la RD 417,
- un giratoire centre de rayon 25 m.

Par la suite, la Direction des Routes et des Transports a mené, en interne, l'étude de faisabilité de propositions nouvelles et notamment :

- un carrefour giratoire décalé vers l'Ouest,
- un carrefour à feux centré sans tous les mouvements de trafic,
- un carrefour giratoire centré.

Au titre de l'article L.300-2 du Code de l'urbanisme, il appartenait au Conseil général, maître d'ouvrage de l'opération, de mener une concertation publique complémentaire en vue d'informer et de recueillir les observations des habitants, des associations ou de toute personne concernée.

Les modalités de concertation étaient les suivantes :

Exposition des panneaux d'information (du 3 au 24 septembre 2014) en mairie de WINTZENHEIM, avec registre journal mis à disposition du public durant les heures d'ouverture de la mairie ;

Information par voie d'affichage en mairie, annonce dans la presse locale, le site internet de la commune et le bulletin municipal.

V. BILAN DE LA 2nde PHASE DE CONCERTATION

La synthèse des remarques formulées dans le registre de concertation et lors de la réunion de clôture amènent à classer les questions par thème comme suit :

1) Choix du tracé

Question et/ou suggestion formulée : Un intervenant relance l'idée d'un tracé depuis la Croix Blanche vers le carrefour des Noyers.

Réponse : Cette solution a été abandonnée en raison du surcoût (3 à 4 M€ TTC) par rapport à l'aménagement sur place et aux contraintes environnementales.

2) Doublement de la RD 83

Question et/ou suggestion formulée : Un riverain ne souhaite pas que la RD 83 soit mise à 2 x 2 voies devant sa propriété.

Réponse : Le parti d'aménagement de la rocade Ouest de Colmar est la mise à 2 x 2 voies de la RD 83. L'objectif est de mieux écouler le trafic et non de générer du trafic supplémentaire.

3) Carrefour à feux

Question et/ou suggestion formulée : Les avis sont partagés. Trois intervenants considèrent que le maintien d'un carrefour à feux ne présente pas d'intérêt et qu'il est dommage que la solution d'un passage dénivelé partiel de la RD 83 sous la RD 417 à la halte de Wettolsheim ait été abandonnée. Trois autres intervenants estiment que le carrefour à feux de la variante D est le meilleur compromis entre la préservation du patrimoine bâti et la conservation des échanges routiers.

Réponse : La Halte de Wettolsheim est située dans une zone à fort trafic où les enjeux de régulation sont forts. Le passage à 2x2 voies permet de concevoir un carrefour à feux adapté au trafic de la voie principale tout en assurant à tous les usagers (véhicules, piétons, cycles) de la Route de Colmar (ex RD417) un franchissement de l'intersection en toute sécurité. Les études d'avant-projet traiteront également la variante « carrefour à feux » pour la Halte de Wettolsheim.

La solution « passage dénivelé partiel » de la RD83 a été abandonnée en raison du surcoût minimal de 10 M€ TTC par rapport à une solution d'aménagement d'un carrefour giratoire. La ville de Wintzenheim a donné sa préférence pour la variante D à savoir un carrefour à feux décalé vers l'Ouest.

4) Gestion des feux

Question et/ou suggestion formulée : Un usager intervient sur la gestion des feux et plus particulièrement sur la priorité donnée à un flux.

Réponse : Le flux Nord-Sud sera favorisé. Les feux présentent aussi l'avantage de s'adapter en fonction de l'évolution des trafics sur les deux axes (RD 83 et route de Colmar).

5) Cheminement piétons/cycles

Question et/ou suggestion formulée : Un riverain s'inquiète de savoir comment les piétons et les cycles pourront traverser d'Est en Ouest.

Réponse : L'aménagement du cheminement piétons/cycles prévu et les feux permettront ce franchissement en toute sécurité.

6) Protections acoustiques

Question et/ou suggestion formulée : Plusieurs intervenants s'étonnent que les différentes variantes présentées ne proposent aucun mur anti-bruit sur le secteur urbanisé entre la Halte de WETTOLSHEIM et le carrefour du Tiefenbach.

7) Voie verte rue Flachsland

Question et/ou suggestion formulée : Les riverains de la rue de Flachsland s'inquiètent de la création d'une voie verte devant leurs propriétés qui entraînerait un accroissement de trafic de piétons et de cycles et engendrerait des conflits entre riverains et usagers. Ils demandent que la rue Flachsland soit préservée et que cette nouvelle voie verte longe la RD 83.

Réponse : La réflexion sur le déplacement des piétons/cycles ne se cantonne pas uniquement sur le secteur de la Halte de WETTOLSHEIM. La proposition présentée, qui n'est pas la seule envisageable, n'est qu'un maillon d'une voie verte (Nord vers Sud) qui va du carrefour avec la déviation de WINTZENHEIM au carrefour des Noyers. Aucun tracé n'a été définitivement arrêté. Les études d'avant-projet examineront de façon plus précise les tracés les plus adaptés aux usagers de mode doux. Ce type de voie verte est, par ailleurs, tout à fait adapté au fonctionnement d'une voie partagée avec les différents usagers.

8) Accès riverains de la Halte de Wettolsheim

Question et/ou suggestion formulée : Certains riverains s'inquiètent de l'aménagement de leurs futurs accès. Une proposition de desserte est évoquée par l'un d'eux.

Réponse : Les accès sont rétablis et les contraintes de sens de circulation ont été exposées lors de la concertation. Quant à la voie de desserte, les études d'avant-projet examineront la faisabilité dans le cadre de l'aménagement du giratoire du Tiefenbach et les accès à la zone commerciale du secteur.

9) Propriété du couple D.

Question et/ou suggestion formulée : Monsieur et Madame Paul D. souhaitent pouvoir continuer à habiter à WINTZENHEIM à l'arrière de leur terrain actuel et que leur commerce de grumes reste sur le site actuel.

Réponse : La Ville de WINTZENHEIM a porté à la connaissance de l'administration départementale qu'une opportunité foncière se présente à l'arrière de leur propriété. Elle proposait que la collectivité départementale se porte acquéreur de ce terrain et en assure le portage foncier, jusqu'à l'acquisition d'une partie de la propriété d'un couple de résidents (M. et Mme D.) nécessaire à la réalisation de cette opération routière, afin de

leur permettre de rester sur le site. Le 18 décembre 2015, la Commission permanente a approuvé le principe de cette acquisition.

10) Préservation habitat

Question et/ou suggestion formulée : Le riverain de la propriété sise au 38, route de Colmar demande de protéger sa maison qui est classée « Trésor du patrimoine architectural ».

Réponse : Les études d'avant-projet tiendront compte, le cas échéant, des mesures à prendre pour la protection du patrimoine.

11) Route de Rouffach

Question et/ou suggestion formulée : L'accès des riverains doit être maintenu avec une voie de décélération.

12) Rue de Tiefenbach (RD 1 bis II)

Question et/ou suggestion formulée : Plusieurs intervenants évoquent la nouvelle piste cyclable qui longe la RD1 bis II (rue du Tiefenbach) depuis la Croix Blanche, s'inquiètent de la traversée de cette piste au niveau du futur carrefour giratoire du Tiefenbach et proposent d'orienter le choix de l'aménagement de ce carrefour vers un passage inférieur (variante Sud 1 de la concertation de 2008). Un riverain de cette rue pense qu'il y a un risque que la rue de Tiefenbach serve de voie de délestage pour éviter le carrefour à feux de la Halte de WETTOLSHEIM.

Réponse : La piste cyclable de la rue du Tiefenbach a été aménagée récemment par la Communauté d'Agglomération de Colmar et ne figurait pas, en 2008, parmi les projets futurs envisagés. La variante Sud 1 proposée en 2008 ne permet pas de rétablir tous les échanges routiers. Les études d'avant-projet prendront en compte l'existence de la nouvelle piste cyclable, afin de définir le positionnement du passage inférieur.

13) Chemins agricoles

Question et/ou suggestion formulée : Les syndicats viticoles de WINTZENHEIM et de WETTOLSHEIM rappellent les remarques et propositions faites lors de la concertation de 2008.

VI. ACTUALISATION (OU COMPLÉMENT) DU PROGRAMME DE L'OPÉRATION

Le programme de l'opération est amendé sur les points suivants :

1) Généralités

- Modification des caractéristiques à prendre en compte dans le dimensionnement des voies et des structures de chaussées :

Le contexte entourant la réalisation des projets routiers a évolué avec des contraintes plus fortes tant en matière de maîtrise de la consommation des espaces naturels et agricoles qu'en matière de financement. Sans remettre en cause la sécurité des usagers, nos interventions se doivent désormais d'être adaptées et limitées au juste niveau de confort que doit assurer chaque route en fonction de sa catégorie mais aussi de son usage.

Ainsi, l'actualisation (1963 – 2007 au lieu de 1951 – 1997) de la période de référence pour le calcul de l'indice de gel conduit à appliquer un indice de 198 au lieu de 415, et permettra de diminuer l'épaisseur de la couche de forme.

De même, en tenant compte de la typologie d'aménagement appliquée sur la rocade, il apparaît possible d'optimiser les largeurs à mettre en place :

- o Chaussée unidirectionnelle de 6,50 m au lieu 7 m,

- Terreplein central d'une largeur minimale de 2,60 m au lieu 2,80 m,
- Bande dérasée de droite de 1,75 m au lieu de 2,00 m ;
- Rallongement de la durée prévisible des travaux ;
- Prise en compte de l'exploitation sous chantier au stade de la mission AVP, notamment au regard de l'objectif de maintien de la circulation sur la RD83 ;
- Découpage en deux tranches distinctes de réalisation.

2) Tronçon Nord

- Amélioration de la séparation physique entre la voie verte et la 2 x 2 voies ;
- Elargissement éventuel de l'ouvrage de franchissement de la rue Herzog.

3) Tronçon Sud

- Etude de variante supplémentaire (carrefour à feux) ;
- Etude d'un passage inférieur agricole supplémentaire au chemin rural du Herrenpfad (entre halte de Wettolsheim et déviation de Wintzenheim) ;
- Etude d'un passage inférieur agricole supplémentaire sous la déviation de Wintzenheim (continuité Nord - Sud avec la phase 1 de la rocade Ouest de Colmar) ;
- Intégration de la piste cyclable rue du Tiefenbach et repositionnement du passage inférieur prévu entre le carrefour de Tiefenbach et le carrefour des Noyers.

VII. DEROULEMENT DE LA 3ème PHASE DE CONCERTATION

A la suite des 2 premières consultations de 2008 et 2014. Le Conseil Départemental a mis en pause l'avancement du projet jusqu'en 2020.

Un nouveau marché reprenant les précédents éléments d'études a été publié en mai 2020. La reprise des termes du projet initial avait été intégré à la consultation de maîtrise d'œuvre.

Après avoir réalisé les études d'avant-projet, en relation avec tous les partenaires locaux, et associations, une nouvelle concertation a eu lieu du 6 au 31 mars 2023. Une réunion publique a été organisée à Wintzenheim le 14/03/2023. Il y a également eu des sessions de permanence en mairie de Wettolsheim et Wintzenheim.

Ces rencontres étaient essentielles pour présenter l'avancement des études aux usagers après 10 ans de pause du projet.

VIII. BILAN DE LA 3ème PHASE DE CONCERTATION

La concertation a mobilisé près de 120 personnes qui ont participé à la réunion publique. Les 4 permanences ont permis à une centaine de personnes de pouvoir rentrer plus dans les détails du projet en consultant les plans. La CeA a recueilli de nombreux avis dans les registres.

La presse locale s'est également saisie du dossier et a fait de nombreux articles au sujet du projet et des inquiétudes des usagers.

Une revue de projet a été organisé le 30 mai 2023 avec les élus du territoire, les techniciens du pôle travaux neuf, et ceux des services associés, juridique, immobilier. Ainsi, voici les principaux arbitrages qui ont été validés en vue la délibération :

1) Ensemble du projet

Des contributeurs ont remis en cause l'utilité du projet en le déclarant comme un projet « d'un autre temps » ou coûtant « trop cher ». La perceptive d'augmentation du trafic sur la RD83 constitue un frein à l'acceptation du projet. Les riverains ont peur de voir les nuisances air et bruit augmenter. Le décalage avec les objectifs climatiques entre également dans l'argumentaire des réfractaires au projet.

Les riverains sont également en alerte par rapport au choix de taxation ou non des poids lourds en transit sur la RD83.

Les viticulteurs souhaitent que les passages inférieurs dédiés aux modes doux puissent avoir une hauteur de passage de 2,80 m pour permettre aux tracteurs viticoles de les emprunter.

Décisions : Les caractéristiques principales du projet et notamment la mise à 2x2 voies de la RD83 (phase 2) sont confirmées. La hauteur des passages inférieurs pourra être augmentée à 2,80 m.

2) Passage inférieur dédiés aux modes doux au droit des Noyers

La concertation a mis en exergue la demande unanime, de création d'un passage inférieur supplémentaire dédié aux modes doux au Sud du projet. Son rapprochement au giratoire des Noyers a été fortement affirmé dans les doléances.

Décisions : Le passage a été intégré dans le programme de l'opération. Un complément d'étude doit démarrer afin de choisir le meilleur aménagement pour effectuer les traversées de la RD 1bis au Nord d'EGUISHEIM et de la RD 83 au Sud des Noyers. Les continuités cyclables devront être travaillées avec les communes d'EGUISHEIM et WETTOLSHEIM.

3) Passage inférieur agricole Petit Wettolsheim

L'utilité de ce passage n'a pas été réaffirmée lors de la concertation (les agriculteurs sont contre ce passage)

Décisions : Réaffirmation que le passage inférieur agricole au niveau du petit Wettolsheim, initialement prévu dans le programme de l'opération, ne sera pas réalisé au regard de la création du passage mode doux du carrefour du Tiefenbach.

4) Carrefour du Tiefenbach

Une demande de décalage du giratoire a été soulevée lors de la concertation pour éviter d'empiéter sur la propriété d'un résidant (Monsieur P.).

Décisions : Le giratoire ne sera pas décalé au regard des conséquences financières importantes et des modifications engendré sur les voies connexes.

Une attention particulière devra être apportée à l'aménagement de la traversée cycles, rue du Tiefenbach. La voiture restera prioritaire sur les cycles et autres modes doux.

5) Carrefour Halte de Wettolsheim

L'aménagement en carrefour à feux ne constitue plus un frein au projet.

Décisions : La solution carrefour à feux est validée. Ce carrefour devra être harmonisé avec le projet de la commune. Le traitement phonique des façades sera réalisé de façon ponctuelle sur les maisons où les seuils acoustiques seraient dépassés.

6) Passages inférieurs RD 417 et Herrenpfad

Les agriculteurs souhaitent que les emprises foncières soient optimisées et veulent conserver les accès agricoles sur le giratoire RD malgré la création des itinéraires dédiés en rive de RD.

Décisions : Une optimisation des emprises des passages inférieurs est à reprendre pour la suite des études. Le passage inférieur dédié aux modes doux devra avoir une hauteur de 2,80 m.

Au regard de la création des dénivellations, les accès directs depuis le giratoire seront

supprimés en expérimentation (sans destruction des infrastructures pour rétablir si besoin).

Il est décidé de ne pas réaliser d'aires de covoiturage à proximité de ce giratoire. La CeA prendra l'attache de Colmar et Colmar Agglo pour voir s'il est opportun de réaliser une aire au niveau de la Croix Blanche.

7) Carrefour du Ligibel

Ce carrefour, hors programme de l'opération rocade ouest de Colmar phase 2, sera, à la mise en service, le point sensible de trafic. De plus, le secteur est en pleine évolution avec l'arrivée d'une station-service et de nouveaux trafics complémentaires liés aux nouveaux projets de lotissements à Turckheim.

Décisions : Un complément d'étude doit être réalisé dans le cadre de l'opération ROC phase 2 afin de produire a minima une étude de faisabilité pour traiter les futurs problèmes de trafic avec en particulier, une étude de traitement avec une dénivellation pour les véhicules légers sur l'axe Nord-Sud.

En parallèle, la réflexion se portera également sur la faisabilité d'un passage inférieur pour les modes doux Nord-Sud, raccordant l'itinéraire vers la déviation de WINTZENHEIM et la future Voie Verte vers le carrefour d'INGERSHEIM.

8) Rue Herzog

Lors de la concertation, des demandes se sont portées sur la création d'un accès cycles à la future voie verte le long de la RD83 depuis la rue Herzog. La commune ne souhaitait pas cette connexion, mais elle permettrait de répondre à de nombreuses demandes de nouvel itinéraire dédiés aux mode doux, avec LOGELBACH et la zone commerciale.

Décisions : Retravailler la connexion de la Voire Verte du tronçon Nord à la rue Herzog de WINTZENHEIM.

9) Passage supérieur PN7

La réalisation d'un pont au-dessus de la voie COLMAR – METZERAL cristallise le débat, surtout pour les habitants de LOGELBACH. La hauteur de l'ouvrage a été très critiquée.

Décisions : La hauteur préconisée par SNCF Réseau est de 5,80 m, permettant une éventuelle électrification des voies. La CeA doit s'assurer que cette hauteur sera nécessaire pour SNCF Réseaux. La négociation d'une réduction de cette hauteur pourra être une vraie plus-value pour l'acceptation du projet.

Dans le secteur du passage à niveau n°7 (PN7), les circulations des personnes à mobilité réduite (PMR) ne sont pas améliorées, notamment pour traverser la voie ferrée. Ainsi, des demandes d'installation d'ascenseurs au niveau des places de retournement à l'Ouest de la RD avaient été émises. Cette solution est écartée. Le coût et surtout la difficulté de maintenance sont les principaux arguments contre ces ascenseurs.

Une nouvelle demande, auprès de SNCF Réseau, sera réalisée afin d'essayer de réduire la hauteur de passage et de voir la possibilité de ne garder qu'un PN piétons.

IX. CONCLUSION :

L'aménagement de la rocade ouest de Colmar est un projet qui s'étale dans le temps et qui mobilise de plus en plus les populations. C'est pourquoi, il est nécessaire de faire des points réguliers avec tous les partenaires ainsi que les usagers, ce qui constitue la philosophie même de la concertation avec le public. La communication doit être claire et rassurante. Les projets routiers sont en perpétuel développement, notamment en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Il sera intéressant de développer de nouvelles méthodes, de nouveaux produits et de nouveaux critères de choix qui favoriseront l'acceptation du projet par les actuels réfractaires.

